

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 6 FEVRIER 2018 - 19 H 00 -**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Le Mardi 06 Février 2018, le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 26 Janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33

**Membres présents (28)** : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme DHOLLANDE Régine, Mme BERANGER Agnès, M. COLLIN Denis, Mme TRIoux Sandrine, M. LEVEQUE Pierre, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. BONIFACE Didier, M. POULAIN Bernard, M. RIQUET Alain, Adjoints au Maire, Mme THUILLEZ Martine, M. BAJODEK Alban, Mme RICHOMME Liliane, Mme PRUVOT Brigitte, Mme GODIN Maryline, Conseillers Municipaux Délégués, M. STOCLET Francis, Mme SORRIAUX Charlotte, M. BALEDEMENT Matthieu, Mme PLUCHART Claudine, Mme VERIN Véronique, M. HISBERGUE Antoine, Mme AUPICQ Mauricette, Mme MATON Audrey, M. DOYER Claude, Mme ETHUIN Mélanie, M. DANJOU Jean, Mme DESREUMAUX Sophie, Mme LEFEBVRE Brigitte, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents ayant donné procuration (5)** :

Mme DAUCHET Martine : procuration à M. BONIFACE Didier  
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. LEVEQUE Pierre  
M. HUROT Jean-François : procuration à M. HISBERGUE Antoine  
Mme DENIZON Violenne : procuration à Mme DHOLLANDE Régine  
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric

**Membre absent (0)**

Est désigné secrétaire de séance : Mme SORRIAUX Charlotte

---

**1. MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE**

Marché attribué à la Société DALKIA.  
L'avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **3. REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. BERNARD POULAIN, ADJOINT AU MAIRE**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **4. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES**

Renégociation de nouvelles conventions d'objectifs pour les années 2018 – 2019 et 2020 avec les associations locales suivantes :

- l'Office Municipal de la Culture

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
Mmes DHOLLANDE, DENIZON et RICHOMME ne prenant pas part au vote  
en leur qualité de membres du bureau.**

- l'Entente Sportive de Football

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
Mme TRIOUX ne participant pas au vote en sa qualité de membre.**

- le Caudry Volley-Ball

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
Mme THUILLEZ ne participant pas au vote en sa qualité de membre.**

- Avenir Jeunes

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
Mmes RICHOMME, SORRIAUX, LEFEBVRE ne participant pas au vote  
en leur qualité de membres.**

- l'Amicale du Personnel de la Ville de Caudry

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- l'Amicale des Retraités Municipaux

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **5. CRÉATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS MÉDIATEUR SANTÉ**

- Création d'un poste d'Adulte Relais Médiateur Santé au profit de la ville de Caudry pour la période 2018-2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- Signature de la convention avec l'Etat et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- Recrutement de l'adulte relais qui doit être réalisé dans un délai de 5 mois suivant la signature de la convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## **6. MARCHE DE TRAVAUX - AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

- dans un premier temps, adoption de la réalisation de ces travaux de mise aux normes de sécurité, d'accessibilité et de rénovation thermique de cet équipement public .

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- ensuite, engagement de la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché des travaux pour l'aménagement de la Médiathèque Départementale dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- enfin, signature des marchés à venir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## **7. BUDGET VILLE 2018 – NOUVELLE OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il s'avère qu'avant le vote du budget primitif en avril 2018, il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits pour les différentes dépenses suivantes :

* Acquisition de l'ancien immeuble Pôle Emploi plus frais de notaires :	<b>190 000 €</b>
* Travaux de mise en accessibilité de 11 sites communaux :	<b>258 000 €</b>
* Installation d'un volet roulant Police Municipale :	<b>2 200 €</b>
* Immobilisations incorporelles :	<b>8 000 €</b>
* Achat de pièces de collections pour le Musée :	<b>5 000 €</b>
* Achat de mobilier urbain et aires de jeux :	<b>43 800 €</b>
* Matériel, outillage lourd, panneaux d'exposition pour les Ateliers Municipaux :	<b>111 000 €</b>

soit une nouvelle ouverture de crédits d'un montant de 618 000 € avec une affectation de ces crédits qui fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018, lors de son adoption.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## **8. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 NOVEMBRE 2017 RELATIVE A UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2018 AU CCAS ET DE LA DELIBERATION DU 20 DECEMBRE 2017 A L'ASSOCIATION « ENTENTE SPORTIVE CAUDRESIENNE DE FOOTBALL »**

Avance de 350 000 € au CCAS à valoir sur sa subvention de fonctionnement 2018 ; **les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2018.**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
M. LE MAIRE, M. COLLIN, M. RIQUET, Mme THUILLEZ, Mme RICHOMME,  
Mme NAVEZ, Mme LEFEBVRE ne participant pas au vote en leur qualité d'administrateurs  
du CCAS.**

- Avance de 10 000 € à l'Entente Sportive Caudrésienne de Football ; **les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 Budget Primitif 2018.**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
Mme TRIoux ne participant pas au vote en sa qualité de membre.**

**9. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CADASTRE AR N°591, 1127 ET 1036 A MONSIEUR CARON ROBERT ET LA SCI 38 RUE D'ALENÇON**

- Acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AR 591 propriété de la SCI du 38 rue d'Alençon, AR 1127 AR 1036, propriété de Monsieur CARON, au prix de 180 000 Euros,

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- Signature de tous les actes afférents à cette affaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**10. BASILIQUE SAINTE MAXELLENDÉ - CONVENTION D'UTILISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE**

Signature d'un nouveau bail avec la Société ORANGE, pour une durée de 12 ans, pour l'implantation d'équipements dans le clocher de la Basilique, moyennant un loyer annuel net de 5 100 € avec révision et augmentation de 2 % chaque année, l'entretien et les réparations sont à la charge de l'opérateur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**11. LOCATION DE SALLES – ADOPTION DE TARIFS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'ENSEMBLE DES SALLES MUNICIPALES**

Adoption d'un récapitulatif des tarifs des locations de salle avec l'intégration d'un tarif pour les personnes extérieures à la Ville de Caudry que vous trouverez ci-dessous (les modifications se trouvant en bleu) :

Salle des fêtes du pôle culturel	Associations Caudrésienne Gratuit 1/an	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
Réceptions – Banquets 1 jour	600,00 €	600,00 €	800,00 €
Assemblées générales – vin d'honneur 1 jour	250,00 €	250,00 €	350,00 €
Expo vente 1 semaine	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Forfait 2 jours	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €

<b>Théâtre pôle culturel</b>	<b>Associations Caudrésiennes Gratuit 1/an</b>	<b>Particuliers Caudrésiens</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Forfait journée</b>	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
<b>Week-end (samedi-dimanche) ou 2 jours</b>	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €

<b>Pont des arts</b>	<b>Associations Caudrésiennes Gratuit 1/an</b>	<b>Particuliers Caudrésiens</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>La journée</b>	400,00 €	400,00 €	600,00 €
<b>Forfait 2 jours</b>	700,00 €	700,00 €	900,00 €
<b>La semaine</b>	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €

<b>Centre socio culturel</b>	<b>Associations Caudrésiennes Gratuit 1/an</b>	<b>Particuliers Caudrésiens</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Vin d'honneur</b>	200,00 € Tarif actuel : 152,45 €	200,00 € Tarif actuel : 152,45 €	250,00 €

Bourse du travail	Associations Caudrésienne Gratuit 1/an	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
Vin d'honneur	200,00 € Tarif actuel : 152,45 €	200,00 € Tarif actuel : 152,45 €	250,00 €
Repas week-end (samedi- dimanche)	350,00 € Tarif actuel : 304,90 €	350,00 € Tarif actuel : 304,90 €	450,00 €
Manifestations diverses une journée (AG, goûter, réunion... )	200 Tarif actuel : 228,67 €	200,00 €	300,00 €

Ecole d'Audencourt	Associations Caudrésienne Gratuit 1/an	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
1 journée en semaine du lundi au vendredi	100,00 €	100,00 €	200,00 €
Week-end 2 jours	170,00 €	170,00 €	250,00 €

Centre aéré – locaux du bas	Associations Caudrésienne Gratuit 1/an	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
Réunion	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Espace Schweitzer	Associations Caudrésiennes Gratuit 1/an	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
1 journée jusque 22 heures	400,00 €	400,00 €	600,00 €
Assemblées générales – vin d'honneur	250,00 €	250,00 €	350,00 €
Heure supplémentaire	50 € / heure	50 € / heure	50 € / heure

Ateliers culturels	Associations Caudrésiennes	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
Siège social / domiciliation	60,00€/mois	60,00€/mois	60,00€/mois

Pour l'ensemble des salles,	Associations Caudrésiennes Gratuit 1/an	Particuliers Caudrésiens	Extérieurs
Acompte	50,00 %	50,00 %	50,00 %
Tarif formation	15€/journée < 10 Ou 1,50€/stagiaire/jour Ou 0,80 €/stagiaire/demi-journée	15€/journée < 10 Ou 1,50€/stagiaire/jour Ou 0,80 €/stagiaire/demi-journée	20 € la journée quelque soit le nombre de stagiaires
Forfait intervention personnel municipal ménage	25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
Forfait mise à disposition lave-vaisselle, produit vaisselle et sac poubelle	20,00 €	20,00 €	20,00 €

## TARIFS CASSE VAISSELLE

Ustensiles	Tarifs actuels	Propositions de Tarifs
Assiette creuse	2,50 €	3,00 €
Assiette plate	2,50 €	3,00 €
Assiette à dessert	2,00 €	2,50 €
Cuillère à café	1,00 €	1,50 €
Fourchette de table	1,50 €	2,00 €
Couteau de table	2,50 €	2,00 €
Cuillère à soupe	1,50 €	2,00 €
Fourchette à poisson	2,00 €	2,00 €
Couteau à poisson	2,50 €	2,50 €
Louche	10,00 €	10,00 €
Tasse à café	1,50 €	2,00 €
Verre à vin	1,50 €	2,00 €
Verre à eau	1,50 €	2,50 €
Flûte ou coupe à champagne	1,50 €	2,00 €
Plat	10,00 €	10,00 €
Plateau	/	5,00 €
Corbeille à pain	/	3,00 €
Verre apéritif	/	2,50 €
Cafetière	/	20,00 €
Percolateur	/	150,00 €

## TARIF PRÊT DE MATÉRIEL MUNICIPAL

	<b>Associations gratuit 1/an</b>	<b>Particuliers Caudrésiens</b>
Livraison Caudry	10 €	10 €
Tables	/	1 €
Chaises	/	0,50 €
Forfait tables et/ou chaises jusqu'à 50 personnes	15 €	/
Dégradation – remplacement table	125 €	125 €
Dégradation – remplacement chaise	26 €	26 €
Facturation nettoyage	20 €/heure	20 €/heure

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
2 ABSTENTIONS – Mmes DESREUMAUX et LEFEBVRE -**

- De même, adoption d'un règlement intérieur commun à toutes les salles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Les tarifs ainsi que le règlement intérieur sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### **12. MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL CAISSE DES ECOLES ET VILLE DE CAUDRY**

- Mise à disposition à 40% du poste de coordinateur des dispositifs politique de la ville, au profit de la ville de Caudry, pour la durée du Contrat de Ville 2015-2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- Signature de la convention afférente de mise à disposition du personnel entre la Caisse des Ecoles et la ville de Caudry.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- Remboursement annuel, à la Caisse des Ecoles, des sommes correspondantes à l'emploi de ce personnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **13. DEMANDE D'APPROBATION DE TRAVAUX DE SECURISATION DE LA BASILIQUE SAINTE MAXELLENDÉ**

Opération d'urgence de sécurisation de la Basilique Sainte Maxellende suite à la tempête Eléonor du 3 Janvier 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **14. PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire propose :

- **DE PRESCRIRE** la révision allégée du plan local d'urbanisme.

**ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 1 CONTRE – Mme DESREUMAUX -,  
3 ABSTENTIONS – Mme ETHUIN, M. DANJOU, Mme LEFEBVRE -.**

- **DE PRECISER** les objectifs poursuivis par la révision allégée du plan local d'urbanisme.

**ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 1 CONTRE – Mme DESREUMAUX -,  
3 ABSTENTIONS – Mme ETHUIN, M. DANJOU, Mme LEFEBVRE -.**

- **DE DEFINIR** les modalités de la concertation suivante :
  - mise en ligne de documents sur le site internet de la ville
  - réunion de concertation avec les commerçants riverains de la RD643
  - informations sur la procédure dans le bulletin municipal
  - registre de concertation en Mairie

**ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 1 CONTRE – Mme DESREUMAUX -,  
3 ABSTENTIONS – Mme ETHUIN, M. DANJOU, Mme LEFEBVRE -.**

#### **15. LUTTE CONTRE LA NON DECENCE DE LOGEMENTS EN 2018 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF DU NORD**

Signature, avec la CAF du Nord, d'une nouvelle convention ou d'un avenant 2018 à la convention 2017 relatif au partenariat pour la lutte contre la non décence des logements pour l'année 2018, dans des conditions strictement identiques à celles de 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **16. REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN – INSCRIPTION DE LA VILLE AU PLAN « ACTION COEUR DE VILLE »**

En raison de ses fonctions de centralité importantes pour le territoire avoisinant, de sa qualification de « pôle d'attractivité », de la nécessité de mettre en oeuvre une action de redynamisation de son cœur de ville, de son centre historique, la commune demande l'inscription au programme « Action Cœur de Ville » lancé par l'Etat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **17. RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **18. SECURISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES FOURS A CHAUX SUITE A LA PRESENCE DE CAVITES SOUTERRAINES**

Présence de cavités souterraines dans un secteur sous la rue des Fours à Chaux à hauteur des deux dernières habitations (n<sup>os</sup> 60 et 62).

Contact pris avec des bureaux et entreprises spécialisées pour déterminer les solutions techniques à mettre en oeuvre avec possibilité de solliciter une subvention DETR pour les travaux de comblement de la cavité souterraine.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Proposition de la propriétaire de la dernière habitation – Madame GABET – d’une cession à titre gratuit, à la commune, de son bien sis 62 rue des Fours à Chaux.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.00.

Le Maire,



*F. Bricout*  
Frédéric BRICOUT